



FÉDÉRATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
J.O DU 25 JUN 1983

DÉLÉGATION DU  
MINISTÈRE DES SPORTS



PARTENAIRE OFFICIEL DE  
LA FÉDÉRATION ET DES  
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICIELS



## Note d'Informations – Sportive - 2

**Objet :** Equipement des joueurs

**Date :** 16/09/2019

**Destinataires :** Clubs Nationales A et B

Nous vous rappelons que d'après les règlements en vigueur :

- Tous les joueurs d'une même équipe doivent avoir un bas (short ou pantalon) de **la même couleur unie**.
- Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tous leurs manchettes de compression de bras et jambe, couvre tête, bandeau de tête ou de poignet et bandages de **la même couleur unie**.

Nous avons demandé aux arbitres de faire une application stricte du règlement dans les divisions A et B en ce qui concerne ces deux points. Une solution pour être en conformité devra être trouvée avant de pouvoir participer à la rencontre. Si aucune solution n'est trouvée, la non-conformité sera inscrite dans la case « Réserves » au dos de la feuille de marque.

Dans le cas où un joueur pour des raisons médicales doit porter un équipement dont la couleur n'est pas en accord avec ces deux points de règlement, un justificatif médical devra être fourni.

Rédacteur	Approbateur
Stéphane BINOT Directeur Sportif Fédéral	Stéphane BINOT Directeur Sportif Fédéral

### COMMISSION BASKET-BALL HANDISPORT

Directeur sportif : Stéphane BINOT  
CREPS Bordeaux Aquitaine / Pôle France Jeunes Handibasket  
653 Cours de la Libération / 33405 Talence Cedex  
Tél. 06 27 87 55 23 / [basket@handisport.org](mailto:basket@handisport.org) / [www.francebasketfauteuil.org](http://www.francebasketfauteuil.org)